



Ecole Publique ARC-EN-CIEL

✉ 10 rue du moulin de la Haie

56 130 Saint-Dolay

☎ 02 99 90 23 95

📧 ec.0561558p@ac-rennes.fr

Procès-verbal du 1^{er} conseil d'école

2018 - 2019

Mardi 13 novembre 2018

Représentants de la MAIRIE

Emmanuelle GONCALVES	Adjointe aux affaires scolaires
Muriel MALNOË	Adjointe aux affaires sociales

Enseignantes

Adeline PENOT	Enseignante des TPS PS MS
Amélie LEHEBEL	Enseignante des MS GS CP
Gaëlle QUEFFELEC	Enseignante des CP CE1
Cécile COUPRIE	Enseignante des CE2 CM1
Léa BARONNAT	Enseignante des CM1 CM2

Parents représentants

Mme Maïté JOUBERT	Représentante des parents, élue
Mme Elodie MASSICOT	Représentante des parents, élue
Mme WAHCNICKI Marion	Représentante des parents, élue
Mme MARIET Aurélie	Représentante des parents, élue
Mme MOREAU Laetitia	Représentante des parents, élue
Mme Audrey BERTET	Représentante des parents, suppléante

Absents excusés

Jean-René LEANDRI	Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription Rives de Vilaine
Joël BOURRIGAUD	Maire de la commune
Julie WILHELEM	Enseignante en complément des temps partiels de l'école.
Gareth LE STANG	Décharge de direction

Présidente de séance : Cécile COUPRIE, Enseignante en charge de la direction.

Ordre du jour :

1. L'école
2. Projets
3. Travaux et mobilier
4. Vote du règlement intérieur
5. Réponses aux questions des parents

🕒 Heure de début : 18H03

🕒 Heure de fin : 20h37

1- L'ECOLE

→ Présentation de l'équipe pédagogique.

Classe de TPS PS MS avec Adeline Penot et Julie Wilhelem (le jeudi), accompagnées d'Adeline Hillaireau en qualité d'ATSEM. Les effectifs de la classe sont les suivants : 5 TPS, 13 PS et 8 MS soit 26 élèves.

Classe de MS GS CP avec Amélie Lehebel et Julie Wilhelem (le lundi), accompagnées de Vanessa Régent en qualité d'ATSEM. Les effectifs sont les suivants : 5 MS, 12 GS et 8 CP soit 25 élèves. Sylvie Gombaud, AVS, est également présente à mi-temps dans la classe au cours de la semaine.

Classe de CP CE1 avec Gaëlle Queffelec. Les effectifs de la classe sont les suivants : 10 CP et 14 CE1 soit 24 élèves.

Classe de CE2 CM1 avec Cécile Couprie, et Gareth Le Stang (le lundi). Les effectifs de la classe sont les suivants : 12 CE2 et 10 CM1 soit 22 élèves.

Classe de CM1 CM2 avec Léa Baronnat jusqu'au retour de Laureen Préault. Les effectifs de la classe sont les suivants : 8 CM1 et 16 CM2 soit 24 élèves.

Au total, 121 enfants sont actuellement scolarisés. Par rapport à l'an dernier, les effectifs sont en hausse.

→ Résultats des élections de parents

Les élections des délégués de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018. Les enseignantes remercient les parents candidats pour leur implication. Le taux de participation a été de 36 % contre 46% l'année dernière.

Les parents élus sont :

Mme Maïté JOUBERT, parent d'élèves de CM2, CE1, et PS

Mme Aurélie MARIET, parent d'élève de CE2

Mme Elodie MASSICOT, parent d'élèves de CE2 et PS

Mme Laëtitia MOREAU, parent d'élèves de CM2 et CE1

Marion WACHNICKI, parent d'élèves de CM1 et CE1

Cette année, il y a deux suppléantes :

Mme Audrey BERTET, parent d'élève de MS

Mme Claire GERARD, parent d'élève de CM2

Rappel du rôle des parents représentants au conseil d'école :

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance : ils ont une voix délibérative. En cas d'empêchement provisoire ou de démission d'un membre titulaire, il est fait appel aux suppléants dans l'ordre de la liste. Les suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école sans pouvoir prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Les parents élus participent au vote du règlement intérieur de l'école et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école, sur proposition des équipes pédagogiques.

Les parents d'élèves élus donnent aussi leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toutes les questions intéressant la vie de l'établissement : activités périscolaires, restauration, hygiène, intégration des enfants handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires. Le décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006 permet aux représentants des parents d'élèves de mieux exercer leur mandat :

- les heures de réunion des conseils d'école sont fixées de manière à permettre la représentation des parents d'élèves,
- les représentants des parents d'élèves doivent disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat,
- ils ont le droit d'informer et de rendre compte des travaux des instances dans lesquelles ils siègent.

En outre, ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élèves

→ Organisation du temps scolaire

Les horaires de l'école sont 8h40 – 12H et 13H30 – 16H10 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Des décloisonnements ont été mis en place les après-midis du CP au CM2 pour les sciences, l'histoire et la géographie. Il n'y a pas de décloisonnements pour les élèves de la maternelle.

→ Exercices de sécurité.

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le 24 septembre 2018. Pour cet exercice, les enseignantes comme les élèves étaient au courant. Les travaux pour relier les alarmes des deux bâtiments de l'élémentaire ayant été réalisés récemment, l'alarme a été déclenchée dans tous les bâtiments, tous les élèves de l'école ont donc très vite évacué les locaux.

Le jeudi 18 octobre a eu lieu un exercice d'intrusion : les élèves se sont cachés dans leur classe et sont restés silencieux plusieurs minutes.

Au cours de l'année, nous devons réaliser 2 autres exercices de sécurité : 1 incendie et 1 risque majeur. Un plan de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est élaboré par l'école et définit le rôle de chacun en cas d'accident.

Nous sommes toujours en plan Vigipirate. A ce titre, il est nécessaire que chacun reste vigilant quant à la surveillance aux abords et dans l'école.

→ Budget de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. L'école de Saint-Dolay, comme la majorité des écoles, a une coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE). Ce qui signifie que la coopérative bénéficie de son soutien en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable.

↓ Bilan des comptes au jour du conseil d'école : 6 420,79€

Au titre de l'année 2018-2019	RECETTES	DEPENSES
Subventions mairie* 2018	4995,00€	
Adhésion OCCE		277,55€
Dons volontaires des parents	715,20€	
abonnements		347,40€
USEP (adhésions)		763,20€
Achats divers pour l'école (pharmacie, petit déjeuner de rentrée ...)		31,55€
Transports (spectacle Muzillac, cross USEP)		626,00€

*Les subventions de la Mairie regroupent la subvention « Arbre de Noël » à hauteur de 12 €/ élève et la subvention socio-éducative de 33 € par élève domicilié sur la commune de St Dolay.

2- PROJETS

→ Le projet d'école

Le projet d'école est valable jusqu'en 2019.

- ✓ Le premier volet concerne le parcours de l'élève en cycle 1, 2 et 3 pour permettre la continuité des apprentissages et la fluidité du parcours en prenant en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Concernant ce volet, les objectifs définis pour les 3 cycles pour l'année 2018-2019 sont les suivants :

- Favoriser l'auto-évaluation des élèves et le développement de l'autonomie : une réflexion particulière a été faite sur un aménagement plus judicieux de nos classes et une mise à disposition d'outils qui encouragent les élèves à devenir plus autonomes (affichages organisés, travail en ateliers par groupes de besoins)
 - Coopération entre élèves de maternelle et de cycle 3 lors des ateliers pâtisserie une fois par mois, et lors des rencontres sportives interclasses (fête du sport, printemps des maternelles), récréation commune au 3^e trimestre afin de faciliter la venue des futurs CP sur la cour de l'élémentaire.
- ✓ Le second volet développé concerne la relation école-parents et la coéducation.

Les objectifs pour cette année sont :

- Poursuivre l'ouverture de l'école aux parents. Ceci a commencé dès la rentrée avec un accueil autour d'un petit-déjeuner pour les parents et leurs enfants. Et nous renouvelerons l'opération classes-ouvertes au début du printemps pour permettre aux parents de venir observer et participer à des séances d'apprentissages dans les différentes classes.
 - Continuer à informer les familles et le public extérieur en publiant des articles sur le blog <http://arcencielsaintdolay.toutemonecole.fr>, pour donner davantage de visibilité à l'école. Cette année les élèves de CE2-CM1 ont possibilité de consulter le cahier de texte en ligne sur leur compte classe du blog. Cela est très pratique pour les élèves qui parfois oublient un cahier ou un classeur en classe, pour les parents qui souhaitent suivre les leçons de leurs enfants et c'est un outil pratique pour assurer la continuité entre l'école et les familles. Cela ne dispense pas cependant les élèves de copier leurs leçons.
 - Faire appel aux parents pour accompagner les enfants et animer des ateliers sur temps scolaire lors des rencontres sportives USEP et lors des sorties culturelles.
 - Accueillir les parents individuellement pour des rencontres avec l'enseignante de leur enfant. Chacune des enseignantes fixera ses dates (de décembre à février). Comme les deux dernières années, chaque enseignante recevra toutes les familles à l'issue du 1^{er} trimestre (courant décembre et janvier) afin de faire un bilan à mi-parcours. Ce rendez-vous est apprécié par tou(te)s, adultes et enfants.
- ✓ Le troisième et dernier volet développé concerne le parcours citoyen de l'élève.

Les objectifs sont :

- Élaborer le carnet du citoyen, de cultures et d'expériences, déjà en place en maternelle depuis deux ans, qui permet aux élèves de garder une trace des différentes sorties, expériences, ou rencontres. Nous souhaitons prolonger cet outil dans tous les niveaux de classe.
- Responsabiliser les élèves en leur attribuant un « métier », à rôle égal, sur une durée déterminée.
- Établir avec les élèves un règlement imagé de la classe (cycle 1)
- Participer aux rencontres sportives, associatives et citoyennes USEP (organisation, animation des rencontres)

- Réaliser des affichages avec les élèves à l'usage des élèves dans les locaux de l'école afin de les sensibiliser au gaspillage (papier, éclairage, eau).
- Entretien du potager de l'école (plantations, observations des cultures : fleurs, fruits et légumes de saison)

→ L'USEP

Concernant l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré), cette année toutes les classes de l'école ont été affiliées. L'USEP est une fédération sportive scolaire. C'est un moyen de partager un moment sportif et de rencontrer des écoles proches. Ces rencontres mettent en avant les valeurs de la solidarité, de laïcité et de citoyenneté, le tout dans un cadre de développement durable.

La première rencontre sportive a eu lieu le mardi 16 octobre à Noyal-Muzillac en participant au CROSS de la solidarité (il s'agissait d'amener des livres pour le Secours Populaire). Les enseignantes soulignent l'engagement des enfants et les félicitent aussi bien pour leur implication, leur persévérance et leur esprit de solidarité que pour leur comportement responsable sur le site. La matinée s'est terminée par un pique-nique convivial avec tous les enfants de l'école. Nous remercions vivement les parents qui ont accompagné les classes soit en courant avec les enfants soit en encourageant les coureurs, soit en apportant leur soutien pour l'encadrement des non coureurs. Leur aide nous a été précieuse car la sécurité lors de ce type d'évènement est une préoccupation particulière. Sans l'aide de bénévoles, la tenue de ce type de rencontre ne pourrait pas se faire.

D'autres rencontres USEP suivront dans l'année :

- de l'athlétisme avec la rencontre Matern'athlé de la classe de MS/GS/CP et la rencontre Anim'athlé pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 ;
- le printemps des maternelles pour le cycle 1 ;
- de l'ultimate pour la classe de CE2/CM1 ;
- de la voile avec la journée Hisse et eua pour les élèves de CM1/CM2.

→ Les projets d'éducation physique et sportive.

Les CP-CE1 et CE2-CM1 ont suivi un cycle de découverte du Hockey avec à l'intervention de l'éducatrice sportive de la communauté de communes Arc-Sud-Bretagne. Au cours de ces cinq séances, ils ont appris à manier la crosse et le palet, à se familiariser avec les règles de sécurité en pratiquant lors de petits matchs, en tant que joueur ou arbitre.

D'autres interventions d'Arc-sud-Bretagne sont prévues pour les classes de cycle 1 avec des activités gymniques, en période 3.

Les cycles d'apprentissage de la natation sont reconduits pour les élèves de la GS au CE2. Les premières séances débutent en novembre avec les CE2.

Les élèves de CM1 et de CM2 pratiqueront la voile à la base Nautique de La Roche Bernard au cours du dernier trimestre.

→ Les projets culturels

Au cours de l'année, les élèves iront voir deux spectacles au Forum de Nivillac.

Au 1^{er} trimestre, les élèves de cycle 1 et de CP-CE1 sont allés, le jeudi 8 novembre, voir COCOROO, un concert chant/ guitare et percussions. Ce spectacle retraçait un moment de la journée dans différents pays, première sensibilisation pour les plus jeunes aux différences de cultures.

Le jeudi 29 décembre, ce sera au tour des CE2-CM1 d'assister à une comédie en musique et en peinture, intitulé « Le Fil rouge »

Puis le jeudi 6 décembre les CM1-CM2 retrouveront les joies du cirque avec un spectacle de jeux clownesques pour funambule et piano.

Deux autres spectacles auront lieu en janvier ou février selon les classes.

Le partenariat avec la médiathèque se poursuit à raison d'une fois toutes les trois semaines environ. Chaque enseignante a la possibilité d'emprunter des livres pour l'ensemble de la classe et les élèves peuvent chacun choisir un livre.

Cette année, toutes les classes travaillent sur le thème des châteaux, selon les périodes de l'année scolaire.

Un projet de classe de découverte, est en cours d'élaboration pour les deux classes de cycle 3. La « Renaissance sur les bords de la Loire » serait le thème prédominant de ce séjour de 3 jours, avec une visite de Chambord, du Clos Lucé et du festival des jardins de Chaumont-sur Loire. Nous recherchons actuellement les prestataires et les financements possibles pour permettre à tous les élèves de partir à un cout raisonnable pour les familles. L'amicale Laïque a déjà indiqué qu'elle accompagnerait les classes pour aider au financement de ce projet exceptionnel. D'autres actions seront proposées par les enseignantes au cours de l'année.

Un projet de visite d'un château en Loire Atlantique ou dans le Morbihan est prévu pour les classes de cycle 1 et 2 (Suscinio, Ranrouët...).

Suite à une formation pédagogique pour chanter en chœur, les enseignantes de cycle 3 ont une idée de rencontre chorale avec des classes de Marzan. Mais ce projet ne pourra se faire que si une salle avoisinante accepte de recevoir les élèves. La représentante aux affaires sociales précise qu'il existe un festival de chant choral auquel participe la commune avec des concerts à la Chapelle Ste Anne. Elle soumet l'idée se mettre en contact avec l'organisation du festival pour envisager un lien.

Tous ces projets peuvent voir le jour grâce à la participation de la collectivité et à la participation financière des parents à l'OCCE. Cette année, les dons ont permis de récolter la somme de 715,20 euros. L'équipe enseignante remercie tous les parents.

3- VOTE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après lecture du règlement intérieur, la représentante aux affaires scolaires propose une modification dans le paragraphe concernant les horaires de l'école pour préciser qu'au-delà de 16h20, les élèves seront « pris en charge » par le personnel de la garderie municipale.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

4- TRAVAUX ET MOBILIERS

Toute l'équipe enseignante remercie la Mairie des travaux effectués pendant l'été, notamment l'enduit du mur extérieur de la cour maternelle qui rend cet espace moins triste et sombre. L'équipe enseignante remercie également la municipalité pour :

- Le renouvellement de l'ordinateur de direction. L'ancien était devenu trop obsolète pour garantir la sécurité de l'ensemble du réseau de l'école, ce qui aurait pu engendrer un coût prohibitif en cas de problème (virus...). Les enseignantes apprécient les services du nouveau prestataire en charge de la maintenance informatique et des VPI, qui est à l'écoute de nos demandes, vient régulièrement et est de bon conseil ;

- La mise en place des nouveaux meubles de rangement dans les couloirs et les classes de CP-CE1 et CE2-CM1 et l'installation d'étagères dans plusieurs classes ;
 - L'ajout d'un banc dans la cour de l'école maternelle ;
 - Installation d'une ligne téléphone fixe dans les préfabriqués.
- Nous souhaitons remercier particulièrement le responsable des services techniques pour sa réactivité pour les travaux et diverses réparations.

Les enseignantes ont quelques souhaits à soumettre à la Mairie.

Avant de soumettre nos demandes, les représentantes de la mairie souhaitent préciser qu'elles ont également une demande vis-à-vis de l'équipe enseignante : plusieurs parents se plaignent de ne pas avoir assez de place pour stationner sur le parking de l'école. Il est donc redemandé à l'équipe enseignante de bien vouloir se garer sur les places de stationnement coté lotissement afin de dégager des places pour les parents d'élèves sur le parking de l'école.

Il est également fait mention de ces plaintes dans les questions diverses des parents d'élèves. Les enseignantes présentent les raisons pour lesquelles elles utilisent de moins en moins le stationnement côté lotissement :

Nous utilisons effectivement de plus en plus le parking école car nous avons constaté des dégradations sur nos véhicules (rayures, jets de pierres) depuis que les élèves vont et viennent à la cantine et à la garderie par ce chemin. De plus nous sommes souvent amenées à charger ou décharger pas mal de matériel pour notre enseignement, nous avons donc repris cette « mauvaise » habitude. Nous comprenons bien sûr la gêne occasionnée au moment du dépôt des élèves.

Les représentants de parents d'élèves confirment que le parking est insuffisant, et que les places de parking libérées ne suffiraient pas à rendre la circulation moins dangereuse aux heures de dépôt et surtout de sortie de l'école. Il y a un problème de visibilité à cause des voitures mal garées.

La représentante aux affaires sociales rappelle qu'un aménagement couteux des abords de l'école a déjà été effectué pour inciter les véhicules à ralentir et que c'est au bon sens des automobilistes de veiller à la sécurité des enfants, c'est une question de civisme. Un message sera diffusé dans le bulletin d'information municipal et une modification du circuit des élèves lors des trajets vers la cantine ou la garderie sera envisagé avec le service enfance-jeunesse.

La demande est faite par les parents d'élèves de positionner du personnel de la commune en gilet fluo au niveau du passage clouté.

La représentante aux affaires scolaires précise que c'est à convenir avec le service enfance-jeunesse afin de définir la responsabilité de chacun (animateurs et enseignantes) sur le temps de sortie de l'école.

Dans l'objectif de continuer à améliorer l'aspect de la cour des maternelles, les enseignantes souhaiteraient réaliser cette année, avec tous les élèves une fresque sur le mur blanc. Nous recherchons actuellement une plasticienne pour élaborer un projet pédagogique qui permette à chaque enfant de contribuer à sa réalisation. Un financement exceptionnel pour cet aménagement sera sans doute à prévoir, nous souhaiterions savoir si la mairie accepterait de participer.

Les représentantes de la mairie précisent que la commune verse déjà une subvention socio-éducative à hauteur de 33€/élève domicilié sur la commune et conseille de contacter la plasticienne intervenue à l'école de Camoël.

Nous avons évoqué l'an passé l'installation de structures ludiques (installation d'un toboggan et/ ou bancs pour créer un lieu de rassemblement) et d'ornementation (bac ou pots fleuris pour cacher la route). Ce sujet

devait être discuté en commission au printemps 2018 pour établir le budget qui peut être alloué à l'école. Qu'en est-il ?

La représentante aux affaires scolaires indique que des bacs peuvent être positionnés à l'extérieur de l'école le long de la clôture de la rue, que la cour maternelle est trop petite pour un toboggan ou toute structure nécessitant un sol souple trop coûteux, que nos demandes d'aménagements homologués sont à formuler pour le budget 2019. Un tableau mobile peut être récupéré pour permettre aux élèves de dessiner à la craie.

Enfin les enseignantes renouvellent leur demande de récupérer un panier de basket « fixe » pour le mettre dans la cour élémentaire, suite aux travaux de la salle de sport de Saint-Dolay.

Les représentantes de la mairie précisent que pour le moment les paniers sont toujours en place près de la salle des sports et que le club de basket sera préalablement contacté pour savoir s'il est intéressé pour récupérer ces paniers.

Lors du 2^e conseil d'école de l'année précédente, l'équipe enseignante souhaitait savoir s'il était possible d'installer des lumières plus puissantes à l'extérieur (cour élémentaire, préfabriqué, préau et entre le portillon et la porte d'entrée). Les représentants de la Mairie en avaient, alors, pris note et devait veiller à fournir un éclairage plus puissant.

Les représentantes de la mairie en prennent note.

5- Réponses aux questions des parents.

- En début d'année, il semblerait qu'il manquait des porte-manteaux pour les CP-CE1. Est-ce toujours le cas ? La demande a été faite auprès de l'employé municipal, et 9 porte-manteaux supplémentaires ont été fixés au murs extérieur de la classe. Ce qui représentent à présent 28 porte-manteaux
- Ouverture du petit portail à l'arrière de l'école sous surveillance.
Une réponse à cette demande a déjà été faite lors du dernier conseil d'école en juillet 2018 : l'équipe enseignante refuse d'ouvrir les deux portails car actuellement, en plan Vigipirate, toutes les entrées doivent être surveillées et filtrées par un adulte de l'école. Les cinq enseignantes seraient alors mobilisées pour l'accueil et la sortie des élèves et non plus sur la surveillance de la cour.
- - Passage en 6^{ème} : Savez-vous déjà dans quel collège iront les élèves de cette classe cette année ? Combien continueront dans le public ? Combien iront à la Roche-Bernard dans le collège privé ? Pour ceux qui ont choisi de continuer la scolarité dans l'enseignement public, sommes-nous assurés qu'ils iront bien tous à Beaumont cette année ?
16 passages en 6^e sont prévus pour la prochaine rentrée. La demande auprès des familles pour connaître les vœux de collège se fera début 2019, nous ne connaissons donc pas encore leur choix.
Concernant le problème rencontré l'an passé sur les collèges de destination dans le secteur public, nous en avons directement informé l'IENA du Morbihan et l'IEN de circonscription par l'intermédiaire du conseiller pédagogique. Nous espérons que le choix des familles sera cette fois-ci respecté et que les élèves d'une même école pourront être affecté dans le même collège.
- Où en est rendu l'aménagement de la cour des maternelles ?
cf. paragraphe « projet de l'école »
Un aménagement du trottoir du parking de l'école avait été évoqué lors du dernier conseil d'école, pour éviter que les voitures ne se collent au grillage et obligent les enfants à passer par le parking au milieu des véhicules en pleine manœuvres.
Les représentantes de la mairie prennent note à nouveau de la dangerosité du parking et de la nécessité de l'installation de bordures.
- Pourrions-nous également réfléchir à un aménagement dans la cour des grands pour le soleil et la chaleur ?
Le sujet sera évoqué en équipe municipale.
- Avez-vous mis en place le parrainage CM2- TPS/PS/MS ? Si oui, les animateurs sont-ils satisfaits de ce dispositif ?

Le parrainage CM2/petits est mis en place, ce partenariat sera évoqué en commission cantine.

- Le soir, en cas de grosse pluie, les enfants ne pourraient-ils pas rester dans la salle de motricité de l'école en attendant que la pluie cesse ou se calme ?

Les animateurs doivent attendre sous le préau de l'école car la mairie ne peut pas fournir de cape à tous les élèves. Par ailleurs, seule la salle du centre de loisirs a l'agrément pour l'accueil du périscolaire.

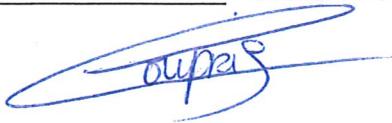
- Quelle solution pourriez-vous apporter aux parents qui font le choix de mettre leurs enfants dans le collège privé de La Roche-Bernard, non pas pour des raisons pédagogiques mais par défaut car ils n'ont pas de solution convenable pour le transport scolaire ? Cela fait plusieurs années que nous vous évoquons le problème mais avez-vous déjà abordé cette inégalité de prise en charge avec la communauté de commune ? Pour rappel aux familles :

- 2 tournées prévues pour le collège privé de La Roche-Bernard car les 6e et 5e commencent à 9h et les 4e et 3e à 8h05.
- 1 seule tournée pour le collège public de rattachement. Le bus ne passe presque plus dans les petits villages ou bien à des heures indécentes pour des élèves de 6e (6h50 à Sainte Anne).
- L'arrêt de bus à Burin n'est pas sécurisé car non éclairé et il manque un abri. Y-a-t-il quelque chose de prévu ?

Les représentantes de la mairie précisent que les dessertes pour le ramassage vers Redon ne sont pas gérées par la communauté de communes mais par Rochefort en Terre où se situe le transporteur choisi par le conseil régional. L'an prochain, il n'y aura plus qu'une seule tournée vers La Roche Bernard.

Le port du gilet jaune est fortement recommandé par les élèves qui prennent le car. Dans le département voisin, le port est obligatoire et les élèves sans gilet ne sont pas autorisés à monter dans le car. Les chauffeurs et les élus ne veulent pas prendre cette responsabilité. Une réflexion au niveau régional est en cours pour harmoniser les règles des quatre départements bretons.

Présidente de séance : Cécile COUPRIE



Secrétaire de séance : Marion WACHNICKI

